

Définition des zones PLUiH

UA : Zone centrale à forte densité
UAa : Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
UAb : Zone de centre bourg historique dense
UE : Zone mixte pavillonnaire, de collectifs, d'activités ou de centre boug
UEc : Zone pavillonnaire des cités minières
UR : Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
UF : Zone de friche industrielle en mutation
UX : Zone d'activités industrielles, de service, de bureaux
UXa : Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
UXh : Zone d'activités de service, de bureaux
UXz : Zone d'activités insuffisamment équipée
UY : Zone d'activités commerciales
AU : Zone d'urbanisation future
AUD : Zone d'urbanisation future différée
A : Zone agricole
Am : Zone maraîchère en îlots urbains
N : Zone naturelle protégée
Nl : Zone naturelle d'ancienne décharge
Ns : Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
Nf : Zone de mise aux normes des activités existantes
Nj : Zone naturelle de jardins
No : Zone d'emprise de l'aérodrome
Nc : Zone de carrière
NL : Zone naturelle de loisirs
Nlu : Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
Nls : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
Nlt : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
NLh : Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

Légende du Plan de zonage

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Réservoirs de biodiversité bocage/ripisylve
- Réservoirs de biodiversité forêts
- Bâts pouvant changer de destination
- Milieux humides

Autres informations

- Distance d'éloignement des exploitations agricoles

